



# Conseil de sécurité

## CS/11161

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Conseil de sécurité**  
7050<sup>e</sup> séance – matin

### **LE CONSEIL SOULIGNE QUE LE PARTENARIAT ONU-OCI DOIT ÊTRE RENFORCÉ POUR MAINTENIR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES**

#### **Le Secrétaire général de l'ONU se félicite des efforts conjoints menés « dans les domaines vitaux de la prévention des conflits, de la lutte contre le terrorisme et du dialogue interculturel »**

Dans une déclaration présidentielle lue par son Président, le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, le Conseil de sécurité s'est dit, ce matin, conscient « de l'importance qu'il y a à renforcer la coopération avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales », en notant les objectifs partagés que constituent le règlement global du conflit israélo-arabe et la recherche d'une solution politique au conflit syrien.

Par cette déclaration, la première qu'il ait jamais adoptée sur le sujet, le Conseil prend également acte du « dialogue continu » qu'entretiennent les deux organisations dans les domaines de la diplomatie préventive et de l'instauration de la paix et encourage l'OCI –la deuxième organisation intergouvernementale la plus importante après l'ONU avec 57 membres répartis sur quatre continents-, « à continuer de contribuer activement aux travaux menés par l'ONU ».

À l'ouverture de ce débat auquel participaient plusieurs ministres, M. Ban Ki-moon, a rappelé qu'il avait été, en 2012, le premier Secrétaire général de l'ONU à se rendre au siège de l'OCI et a émis l'espoir que les deux organisations continueront à renforcer leur partenariat dans les années à venir. M. Ban s'est félicité des efforts menés conjointement par l'ONU et l'OCI « dans les domaines vitaux comme la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme et le dialogue interculturel ». De nombreuses délégations ont ainsi salué l'étroite collaboration entre les deux organisations pour rétablir la paix en Afghanistan, en Somalie et au Soudan/Darfour.

Le Secrétaire général de l'OCI, M. Ekmeleddin İhsanoğlu, qui s'est réjoui de l'initiative de l'Azerbaïdjan d'organiser ce débat unique et à point nommé, a appelé l'ONU à renforcer son engagement en faveur des capacités de l'OCI, sur la base de ses besoins et de ses stratégies prioritaires afin de faire de cette dernière un partenaire robuste de l'ONU.

Les crises et les tensions qui traversent actuellement le monde musulman ont été largement soulignées par les délégations, à l'instar du Secrétaire général de l'ONU qui avait noté que la crise en Syrie avait conduit à une escalade des tensions entre la communauté sunnite et la chiite. « Nous avons assisté à des manifestations tragiques et violentes de ces divisions dans de nombreuses parties du monde musulman », a déploré M. Ban.

La violence terroriste a affecté de manière disproportionnée des pays membres de l'OCI, du Sahel à l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient à l'Asie du Sud, a noté avec préoccupation M. Ban, qui s'est dit convaincu que l'OCI, dont le Programme d'action décennal lancé en 2005 visait la modernisation dans le monde musulman, pourrait être, aux côtés des Nations Unies, l'un des instruments permettant de résoudre ces divisions. « Ce phénomène est extrêmement préoccupant », a-t-il dit.

M. İhsanoğlu a souligné la « vigilance » de l'OCI au sujet de la radicalisation religieuse et son engagement en faveur du dialogue interculturel, ce que n'a pas manqué de saluer la représentante des États-Unis, qui a rappelé que l'OCI avait condamné les violences perpétrées contre les minorités dans le monde musulman.

Si les délégués de la France et du Royaume-Uni ont salué la suspension de la Syrie des travaux de l'OCI en août 2012, leur homologue du Togo a souhaité, quant à lui, que l'OCI œuvre à unir ses membres sur les questions importantes afin de mettre fin aux rivalités qu'exploitent certains d'entre eux.

Si la déclaration présidentielle réaffirme l'attachement du Conseil à « l'instauration d'une paix, juste et durable au Moyen-Orient », M. İhsanoğlu a rappelé que l'élément clef pour réaliser cet objectif résidait dans l'établissement d'un État palestinien souverain. « C'est pourquoi, a-t-il dit, nous devons mettre à profit l'ouverture qui s'est récemment dessinée avec la reprise de négociations de paix directes. »

Le Secrétaire général de l'ONU a également exhorté le Gouvernement du Myanmar à faire cesser les discriminations à l'encontre de la communauté musulmane de ce pays. « Je salue, à cet égard, la visite prochaine d'une délégation de l'OCI au Myanmar et l'engagement de cette organisation pour réduire les tensions », a-t-il aussi déclaré. Comme l'a souligné son Secrétaire général, l'OCI entend apporter une aide constructive aux États non membres qui comprennent des minorités musulmanes importantes pour régler des tensions et renforcer des liens entre ces pays et le monde musulman.

Partageant à cet égard les préoccupations du Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères, M. İhsanoğlu a aussi déploré la poursuite de l'occupation des territoires azerbaïdjanais du Nagorno-Karabakh par l'Arménie. « J'appelle à la résolution de ce conflit sur la base du respect de la souveraineté et de l'inviolabilité des frontières de l'Azerbaïdjan, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil », a-t-il déclaré.

Par la déclaration présidentielle, les membres du Conseil de sécurité prient le Secrétaire général de formuler, dans son prochain rapport sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, des recommandations pour améliorer le partenariat entre l'ONU et l'OCI. Si M. İhsanoğlu a suggéré de suivre l'exemple du partenariat qui existe entre l'ONU et l'Union africaine, le représentant du Rwanda a souhaité, quant à lui, que l'OCI travaille en étroite coopération avec l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'ASEAN, « en faisant valoir l'expertise de ses membres dans le domaine du dialogue interculturel et religieux ».

M. Iya Madani, qui succèdera prochainement à M. İhsanoğlu à la tête de l'Organisation de la coopération islamique, était présent à cette séance.

### ***COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES AUX FINS DU MAINTIEN DE LA PAIX ET DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES***

#### **Renforcer le partenariat synergique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique**

#### **Lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/588)**

#### **Déclarations**

M. BAN KI-MOON, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, a indiqué que, l'an dernier, il avait eu l'honneur d'être le premier Secrétaire général de l'ONU à se rendre au siège de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Il a émis l'espoir que les deux organisations continueront à renforcer leur partenariat dans les années à venir. Un seul État ou une seule organisation ne peut faire face aux défis en matière de paix et de sécurité internationales, a-t-il rappelé, en précisant que ces défis étaient trop complexes et étroitement liés. Le Secrétaire général s'est félicité des efforts menés conjointement par l'ONU et l'OCI dans les domaines vitaux de la prévention des conflits et de la lutte contre le terrorisme, des droits de l'homme, du dialogue interculturel et du développement durable. M. Ban a ensuite abordé la crise syrienne, en notant qu'elle avait entraîné une escalade des tensions entre la communauté sunnite et la chiïte. « Nous avons assisté à des manifestations tragiques et violentes de ces divisions dans de nombreuses parties du monde musulman », a-t-il dit avec préoccupation. Pour M. Ban, l'OCI pourrait être, aux côtés des Nations Unies, l'un des instruments de résolution de ces divisions, qui ont causé la mort de nombreux civils et constituent une menace à la sécurité au sens large.

Le Secrétaire général a exhorté l'OCI et tous les dirigeants à faire leur possible pour restaurer la confiance entre les communautés musulmanes et à réduire l'influence des groupes armés radicaux et des extrémistes violents. Il a également exhorté le Gouvernement du Myanmar à faire cesser les discriminations à l'encontre de la communauté musulmane de ce pays. « Je salue à cet égard la visite prochaine de l'OCI au Myanmar, dont je me félicite de l'engagement constructif à réduire les tensions », a-t-il aussi déclaré. S'agissant de la situation en Afghanistan et au Mali, M. Ban a noté avec satisfaction les efforts de réconciliation, de promotion du dialogue et de protection des droits de l'homme conduits sous l'égide de l'OCI dans ces pays. « Je compte sur l'OCI pour continuer d'encourager le Gouvernement du Soudan à œuvrer avec l'ensemble des parties au rétablissement de la paix au Darfour », a également déclaré le Secrétaire général.

Pour ce qui est du terrorisme, le Secrétaire général a insisté sur le fait qu'il n'est associé à aucune religion, aucune culture et aucun peuple en particulier. « Cependant, au cours des dernières années, la violence terroriste a affecté de manière disproportionnée des pays membres de l'OCI, du Sahel à l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient à l'Asie du Sud », a-t-il rappelé, en considérant que l'OCI avait contribué de façon significative à

réduire la menace terroriste dans ces zones. Il a souligné la nécessité de traiter les causes à l'origine de la diffusion de l'extrémisme et du terrorisme, en renforçant la promotion de l'état de droit, la bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme. Le dialogue interculturel entre les différentes religions, a-t-il estimé avant de conclure, est plus important aujourd'hui que jamais.

M. EKMELEDDIN İHSANOĞLU, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a indiqué que le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OCI permettrait de promouvoir le multilatéralisme et de renforcer les mécanismes en matière de sécurité collective. Soulignant le rôle de l'OCI dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le règlement des crises humanitaires concernant ses États membres, il a assuré que l'OCI se tenait prête à développer un partenariat efficace avec l'ONU pour renforcer la coopération dans tous les domaines et élaborer des réponses aux conflits.

« L'OCI, qui est la deuxième organisation intergouvernementale la plus importante après l'ONU, a été fondée sur la base des principes de la paix, de l'harmonie, de la tolérance et de l'égalité de tous les êtres humains, tels qu'ils sont enseignés par l'Islam », a affirmé le Secrétaire général de l'OCI, en rappelant que la Charte de cette dernière réaffirmait l'engagement de ses États membres en faveur de la Charte des Nations Unies. L'OCI a pour objectif principal la réalisation des principes et buts des Nations Unies, a précisé M. İhsanoğlu. Il a ensuite rappelé que l'OCI avait adopté en 2005 un Programme d'action sur 10 ans visant à promouvoir la modération et la modernisation dans le monde musulman et à renforcer les capacités de l'OCI dans la prévention et le règlement des conflits.

Le Secrétaire général de l'OCI a ensuite indiqué, au titre des efforts visant à renforcer le rôle de l'OCI dans le maintien de la paix et de la sécurité, qu'un centre pour le développement des femmes, une commission des droits de l'homme indépendante et une unité de médiation avaient été créés, « ce qui témoigne de notre compréhension de l'importance du développement socioéconomique, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire dans la promotion de la paix et de la sécurité. »

Insistant sur les contributions de l'OCI aux efforts de l'ONU, dans les domaines notamment de la prévention des conflits et la promotion des droits de l'homme, le Secrétaire général de l'OCI a indiqué que la réunion consultative biennale entre les deux organisations était une bonne occasion pour identifier tous les domaines possibles de coopération. « Nous sommes engagés dans un processus visant à une action commune en faveur du développement humain en Somalie », a assuré M. İhsanoğlu, avant d'appeler l'ONU à s'engager plus fermement en faveur des capacités de l'OCI « sur la base de ses besoins et ses stratégies prioritaires afin de faire de cette dernière un partenaire robuste de l'ONU ». « Le partenariat ONU-Union africaine est, a-t-il dit, un bon exemple à suivre à cet égard. »

Rappelant que de nombreuses questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité avaient un lien avec le monde musulman, « et que l'OCI avait vocation naturelle à s'en emparer », M. İhsanoğlu a souligné qu'il était nécessaire d'accélérer la réforme du Conseil de sécurité, en promouvant « la transparence, la reddition de comptes, une représentation adéquate et une pleine démocratisation » en son sein. « La réforme du Conseil de sécurité doit assurer la représentation adéquate des États membres de l'OCI dans toutes les catégories de membres, étant donné que notre organisation représente 57 États membres et 1,6 milliard d'êtres humains à travers le monde. »

Le Secrétaire général de l'OCI a souligné que le processus de paix au Moyen-Orient était de la plus haute importance, en précisant que l'élément clef pour parvenir à une paix durable résidait dans l'établissement d'un État palestinien souverain et indépendant. « Nous devons mettre à profit l'ouverture qui s'est récemment dessinée avec la reprise de négociations de paix directes », a-t-il insisté. L'OCI est prête à bâtir un partenariat robuste avec l'ONU pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, a-t-il déclaré.

Concernant le conflit en Syrie, M. İhsanoğlu a rappelé la responsabilité qui incombe au Conseil de sécurité pour assurer la protection du peuple syrien. Il s'est dit aussi préoccupé par l'occupation des territoires azérbaidjanais du Nagorno-Karabakh que poursuit l'Arménie. « J'appelle à la résolution de ce conflit sur la base du respect de la souveraineté et de l'inviolabilité des frontières de l'Azerbaïdjan, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil », a-t-il souligné, en rappelant que la non-application de ces résolutions en affaiblissait l'autorité.

M. İhsanoğlu a souhaité un renforcement du partenariat OCI-ONU en Somalie et au Mali, avant de détailler les efforts humanitaires de l'OCI au Myanmar, pays dans lequel il se rendra le mois prochain. « L'OCI vise à jouer un rôle constructif dans l'aide aux États non membres qui comprennent des minorités musulmanes importantes, afin de régler les défis auxquels ces dernières sont exposées. »

Mettant l'accent sur le défi que pose pour le monde la radicalisation religieuse, encouragée par les agents extrémistes, M. İhsanoğlu a souligné la vigilance de l'OCI à ce sujet, ainsi que ses efforts pour combattre l'intolérance religieuse et la stigmatisation. Convaincu de l'importance d'un engagement politique en faveur du dialogue et de la coopération entre les cultures, les religions et les civilisations, il a indiqué que la résolution du

Conseil des droits de l'homme 16/18 visant à combattre l'intolérance religieuse constituait à cet égard un développement positif. « L'OCI poursuivra ses efforts pour combattre la radicalisation qui conduit au terrorisme », a-t-il affirmé, en assurant, avant de conclure, que l'OCI se concentrerait sur les domaines clefs du développement et de l'autonomisation des femmes afin de remédier aux défis du sous-développement et du radicalisme.

M. ELMAR MAMMADYAROV, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, a indiqué qu'au mois de juin, son gouvernement avait accueilli la Conférence des ministres des affaires étrangères de l'OCI qui portait sur la création d'une « Filet de sécurité financière islamique » pour appuyer la Palestine, ainsi que sur la tenue d'une Conférence de donateurs pour appuyer la ville d'Al-Qods. Le Ministre a ensuite rappelé les résolutions 822, 853, 874 et 884 du Conseil de sécurité qui, a-t-il expliqué, réaffirment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan.

Le Ministre a souligné que l'OCI avait « explicitement » conclu que « les actions de l'Arménie dans le territoire de l'Azerbaïdjan étaient une agression », avant de saluer les décisions prises par l'OCI dans le but d'assurer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité. M. Mammadyarov s'est également félicité de ce que le Conseil de sécurité, dans la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui, mette l'accent sur les objectifs que partagent les Nations Unies et l'OCI dans le domaine de la résolution de conflit.

Le Ministre s'est par ailleurs inquiété du phénomène de l'islamophobie et a qualifié d'inacceptables les tentatives de créer un « lien conceptuel » entre l'Islam et la terreur. La lutte contre le terrorisme ne doit pas prendre pour cible une religion ou une culture, a tenu à rappeler le représentant, qui a jugé indispensable de renforcer la coopération entre l'ONU et l'OCI pour une meilleure compréhension entre les pays, cultures et civilisations.

Mme MBARKA BOUAIDA, Ministre déléguée aux affaires étrangères et à la coopération du Maroc, a rappelé que son pays avait aidé à la création de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), il y a 44 ans. « Nous avons, depuis cette date, continué à renforcer l'OCI en vue d'en faire un outil efficace de coopération et de dialogue. » La Ministre déléguée a souligné qu'il était important pour l'ONU et l'OCI de mettre en œuvre les engagements pris à Genève en 2012 pour renforcer les initiatives de paix conduites sous l'égide des Nations Unies en Somalie, en Afghanistan et au Soudan. Abordant l'angle humanitaire, elle a noté que dans la région du Sahel, la mission commune ONU-OCI avait permis d'alléger les souffrances des populations dans le nord du Mali. « Nous appuyons la poursuite de cette initiative afin d'accompagner la transition politique du Mali dans le contexte fragile postélectoral actuel », a-t-elle assuré. Après avoir rappelé que l'OCI avait été créée pour contribuer au règlement de la question palestinienne, Mme Bouaida a indiqué que le Maroc soutenait cette cause par divers moyens en vue de parvenir à une solution juste et durable. « Il faut que les parties respectent le calendrier de négociations proposé par l'administration américaine », a-t-elle dit, avant d'appeler au renforcement d'un partenariat commun stratégique de l'ONU et de l'OCI qui tienne compte des caractéristiques des deux entités. Elle a conclu en plaidant pour le respect de la diversité culturelle et religieuse, « qui aide, a-t-elle dit, à prévenir les conflits confessionnel et idéologique ».

Mme MARÍA DEL CARMEN SQUEFF, Secrétaire délégué aux affaires étrangères de l'Argentine, a souligné le rôle positif de l'Union des Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) dans le règlement de récents conflits en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il est important, a-t-elle estimé, que l'ONU définisse davantage les contours de sa coopération avec les organisations régionales.

Mme Squeff a ensuite mis l'accent sur le rôle positif que pourrait jouer l'OCI pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. La coopération entre l'ONU et l'OCI doit être renforcée afin de mieux répondre aux défis mondiaux que sont la protection des libertés fondamentales, la lutte contre le terrorisme et les changements climatiques, a-t-elle estimé. Citant la Présidente de l'Argentine, Mme Cristina Kirchner, elle a rappelé que la paix et la sécurité n'étaient pas seulement des notions militaires, mais également des valeurs et des idéaux qui forment le ciment des sociétés. « Le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OCI contribue à promouvoir les principes et les objectifs des Nations-Unies », a-t-elle déclaré, avant d'inviter ces deux organisations à renforcer également leur coopération avec les autres organisations régionales.

M. EUGÈNE-RICHARD GASANA (Rwanda) a noté que le débat du jour permettait de réfléchir aux modalités de coopération entre les deux organisations « dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales ». Il a plaidé pour un renforcement des capacités de l'OCI afin de permettre à cette organisation de réagir plus rapidement. Il a salué les efforts que l'OCI mène, en coopération avec l'ONU et d'autres organisations régionales ou sous-régionales, notamment en Afghanistan et en Somalie. Le représentant a estimé que la coopération entre les deux organisations pourrait être développée plus avant, en particulier en matière de médiation et de règlement des conflits internationaux. Le représentant du Rwanda a ensuite souhaité que l'OCI travaille en étroite coopération avec l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'ASEAN, en faisant valoir l'expertise de ses membres dans le domaine du dialogue interculturel et religieux et de la connaissance approfondie des cultures locales. « L'OCI a un rôle de choix à tenir pour atténuer les divisions au sein même de la communauté musulmane », a-t-il souligné avant de revenir sur la situation en Somalie. Sur ce dernier point, l'Ambassadeur Gasana a rappelé que sa compréhension de la culture somalienne avait permis à l'OCI d'obtenir du groupe Al-

Chabab qu'une de ses délégations achemine une aide humanitaire dans les zones contrôlées par ce groupe islamiste. L'OCI pourrait tenter d'en faire de même en Syrie, a-t-il suggéré.

Mme SYLVIE LUCAS (Luxembourg) a estimé que la réunion, qui s'est tenue en mai 2012 à Genève, entre le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'OCI avait montré que la coopération entre les deux organisations était essentielle dans les domaines de la prévention des conflits et la médiation, les droits de l'homme, l'assistance humanitaire, le dialogue interculturel et la lutte contre le terrorisme. Elle a encouragé l'OCI à poursuivre et à intensifier sa coopération pratique avec l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive, notamment en appuyant l'équipe de médiation du Département des affaires politiques. Dans le domaine du règlement des conflits, il est important que l'OCI et ses États membres restent pleinement engagés pour encourager un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien ainsi que les négociations directes entre les parties, a-t-elle souligné.

Mme Lucas a ensuite mis l'accent sur le « rôle de premier ordre » que jouent souvent les autorités religieuses dans la réconciliation nationale. La coopération entre l'ONU et l'OCI « ne pourrait être que bénéfique » à la consolidation de la paix en Guinée, a-t-elle estimé, avant de noter « avec intérêt » l'intention de la Guinée d'accueillir, du 9 au 11 décembre 2013, la quarantième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI.

Rappelant la demande faite par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Mme Valerie Amos, au Conseil de sécurité, vendredi dernier, Mme Lucas a insisté, à son tour, pour que le Conseil puisse peser de tout son poids sur les parties au conflit en Syrie afin qu'elles assurent sans délai un accès humanitaire sans conditions à la population civile dans le besoin. À l'approche de l'hiver, toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, doivent respecter les exigences de la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité le 2 octobre dernier. Dans ce contexte, le Luxembourg compte sur le soutien actif de l'OCI, a-t-elle indiqué.

M. GARY QUINLAN (Australie) a indiqué qu'un certain nombre de questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité avaient un lien avec le monde musulman et souligné le rôle que l'OCI pouvait jouer pour contribuer à leur règlement, car, a-t-il rappelé, elle dispose d'une bonne compréhension du contexte culturel et peut exercer son autorité morale ». Le représentant a ensuite loué les efforts de l'OCI dans le règlement des crises, en saluant ses efforts de médiation au Darfour, son appui au processus de réconciliation interafghan, et son implication en Syrie pour parvenir à une solution politique. Alarmé par la gravité sans précédent de la crise syrienne et par ses conséquences sur la population civile, avec notamment l'apparition de nouveaux cas de poliomyélite, le représentant de l'Australie a exhorté le Conseil de sécurité à faire tout son possible pour protéger les civils. Avant de conclure, il a encouragé le renforcement de la coopération entre l'OCI et l'ONU afin de promouvoir le dialogue entre les cultures et d'œuvrer à la résolution des conflits.

M. MASOOD KHAN (Pakistan) a rappelé que l'OCI, qui représente 1,6 milliard de personnes, était la deuxième organisation internationale la plus importante après l'Organisation des Nations Unies. « Il est ainsi naturel que les deux organisations unissent leurs efforts pour mettre en œuvre les principes de la Charte de l'ONU, par le biais d'une coopération positive dans le domaine de la paix. » « L'OCI est en soi un interlocuteur du Conseil de sécurité mais aussi de l'Union africaine dans les secteurs déterminants de la médiation et du règlement des conflits », a-t-il estimé. Le représentant a ensuite salué le rôle clef que l'OCI a joué en contribuant à rétablir la paix et l'état de droit en Somalie, en Afghanistan et plus récemment au Mali.

« Nous saluons en outre l'adoption, chaque année, d'une résolution de l'OCI demandant la réalisation du droit à l'autodétermination de la population du Cachemire ainsi que ses appels au cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle. » Concernant le terrorisme, le représentant a appuyé l'appel du Secrétaire général de l'ONU en faveur d'une meilleure coopération entre l'ONU et l'OCI pour renforcer le dialogue entre les cultures, le développement économique et social et la dissuasion pour lutter contre ce fléau. Enfin, il a souhaité que la collaboration entre l'OCI et l'Alliance des civilisations débouche sur l'établissement de mécanismes juridiques permettant de mieux lutter contre l'incitation à la violence religieuse, « tout en assurant la protection de la liberté de cultes ».

M. GERT ROSENTHAL (Guatemala) a assuré que son pays accordait une importance particulière aux accords régionaux pris en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. « Chaque partie a des atouts qui lui sont propres en matière de paix et de sécurité internationales », a-t-il estimé, en ajoutant que les organisations régionales, parce qu'elles ont une connaissance intime des pays qui les composent, sont des partenaires stratégiques de premier plan. Après avoir salué les efforts de paix de l'OCI en Somalie, en Afghanistan ou encore au Darfour, M. Rosenthal s'est dit convaincu qu'une OCI renforcée pourrait contribuer à la réalisation d'une solution durable au conflit au Moyen-Orient. À cette fin, il a souligné qu'il était essentiel d'améliorer les rapports entre ONU et OCI en définissant des priorités.

Mme ROSEMARY DICARLO (États-Unis) a tout d'abord détaillé les efforts de l'OCI dans le règlement des crises, en particulier en Somalie et au Darfour, avant de se féliciter de l'attention portée par l'OCI sur les questions des droits de l'homme, en ce qui concerne notamment le mariage forcé des enfants.

Elle a ensuite noté que l'OCI était devenue une voix forte et respectée dans le débat portant sur la tolérance religieuse et la lutte contre l'extrémisme et s'est réjouie qu'elle ait condamné les violences perpétrées contre les minorités dans le monde musulman. La représentante des États-Unis s'est ensuite félicitée que l'OCI se soit prononcée en faveur de la convocation de la Conférence de Genève II, afin de trouver une solution politique en Syrie, et qu'elle ait en outre appuyé l'Initiative de paix arabe au Moyen-Orient. En conclusion, elle a souligné le rôle croissant que l'OCI est amenée à jouer dans les affaires mondiales, en raison du poids de la confession musulmane, l'une des principales au monde.

M. SUL KYUNG-HOON (République de Corée) a indiqué que la complexité croissante des récents conflits soulignait la nécessité d'une coopération et d'une interaction plus vigoureuse entre et le Conseil de sécurité et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Il a mis l'accent sur les immenses défis auxquels font face les pays du Maghreb et du Levant en matière d'édification d'une nation, à la suite du « printemps arabe ». Il a constaté avec inquiétude que les fondamentalistes et extrémistes aient occupé le vide politique laissé par les processus de transition. Il a ainsi souligné qu'il était important pour l'OCI, en collaboration étroite avec la communauté internationale, de promouvoir une authentique paix islamique. Depuis que l'OCI a adopté sa nouvelle charte en 2008, elle a travaillé étroitement avec l'ONU pour rétablir la paix et la sécurité dans diverses régions, a assuré le représentant. Illustrant son propos, il a salué le rôle du Bureau des affaires humanitaires de l'OCI en Somalie. Il a aussi souligné le rôle de l'OCI pour faciliter la transition de l'Afghanistan vers un pays plus démocratique et prospère et celui des ses institutions financières pour aider le Soudan à faire face à ses difficultés.

Par ailleurs, le représentant de la République de Corée a salué la contribution de l'OCI à la lutte contre le terrorisme, tout en appelant à renforcer la coopération entre l'OCI et l'ONU dans ce domaine. Il a estimé que la réunion conjointe biennale entre les secrétariats de l'ONU et de l'OCI offrait une bonne occasion pour améliorer cette coopération au niveau institutionnel. Dans ce contexte, le représentant a souligné l'utilité de la « Matrice des activités conjointes dans le cadre de la collaboration ONU-OCI » adoptée en mai 2012. Faisant siennes les recommandations du Secrétaire général de l'ONU, M. Sul Kyung-Hoon a souhaité que les deux organisations respectent leur mandat respectif dans le cadre de leur coopération. Cette collaboration devrait être encouragée sur la base des engagements pris lors des précédentes réunions de haut niveau du Conseil de sécurité. Il a précisé que le Conseil de sécurité avait une responsabilité première en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales. Il est nécessaire, a-t-il ajouté, que l'ONU et ses partenaires fassent preuve de cohérence et d'impartialité. En outre, il a estimé qu'il serait utile pour l'OCI de préciser les avantages qu'elle tire de cette coopération. De l'avis de sa délégation, l'OCI pourrait jouer un rôle clef dans la promotion du dialogue entre les civilisations.

M. GÉRARD ARAUD (France) a indiqué que son gouvernement avait renforcé ses relations avec l'Organisation de la coopération islamique (OCI), notamment, en désignant un Envoyé spécial auprès de l'OCI et en organisant des consultations politiques régulières sur des sujets d'intérêt commun. Alors que le monde arabe et musulman est traversé par des crises majeures, a-t-il souligné, le dialogue entre les Nations Unies et l'OCI est essentiel sur des sujets tels que la prévention de conflits et la médiation, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et la situation des réfugiés, la lutte antiterroriste et le dialogue interculturel.

M. Araud a également souligné « l'engagement courageux » de l'OCI dans le conflit syrien, en insistant notamment sur sa « décision courageuse » de suspendre l'adhésion de la Syrie en août 2012. L'OCI a également tenu le Gouvernement syrien d'être pleinement responsable des attaques chimiques perpétrées, le 21 août à Al-Ghouta, contre le peuple syrien. Le représentant de la France a également souligné, à l'instar du Secrétaire général, que l'OCI était un partenaire important des Nations Unies dans le domaine humanitaire. M. Araud s'est ensuite félicité de ce que l'OCI soit aussi un interlocuteur central de l'initiative des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations. Le représentant a par ailleurs dit espérer que la Commission des droits de l'homme mise en place par l'OCI contribuera efficacement à la promotion et à la protection des droits de toutes les personnes au sein des pays membres de l'Organisation.

M. MARK LYALL GRANT (Royaume-Uni) a souligné que son pays avait signé un accord bilatéral avec l'OCI, visant le renforcement de leur coopération. Il a ensuite salué la « perspective unique » que pourrait fournir l'OCI pour le règlement de certaines questions, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

« La décision de l'OCI de suspendre la Syrie des travaux de l'organisation est un message clair selon lequel les actes du Gouvernement d'Assad ne peuvent plus être tolérés », a-t-il déclaré. Le représentant britannique s'est également félicité de l'appui de l'OCI en faveur de la Conférence de Genève II, en vue de trouver une solution politique à la crise syrienne. S'agissant de la situation globale au Moyen-Orient, il a indiqué que le processus de paix était une question centrale et s'est félicité du rôle que joue l'OCI pour contribuer aux efforts en cours. Avant de conclure, l'Ambassadeur Lyall Grant a souhaité le renforcement de la coopération entre l'OCI et l'ONU et dit attendre avec intérêt les recommandations que le Secrétaire général formulera à cet égard dans son rapport sur la coopération avec les organisations régionales.

M. KODJO MENAN (Togo) s'est félicité de la participation active de l'OCI, en tant que porte-voix du monde musulman, aux efforts internationaux pour résoudre les crises qui surviennent à la fois à l'intérieur ou autour du monde musulman, en citant notamment sa médiation entre les mouvements armés du Darfour et le Soudan et son appui au processus de réconciliation interafghan. « Mon pays exhorte l'OCI à poursuivre ce rôle constructif en s'investissant davantage dans la prévention des conflits », a-t-il affirmé, en soulignant qu'il était essentiel que l'OCI œuvre davantage à l'unité de ses États membres, afin d'éliminer les « rivalités préjudiciables de certains membres à la recherche de solutions négociées de ces conflits ».

Le représentant a ensuite invité l'OCI à mettre en œuvre son Programme d'action décennal, en particulier le volet relatif à la bonne gouvernance et à la promotion des droits de l'homme, en mettant l'accent sur les droits de l'enfant et de la femme. « Le développement, ces dernières années, dans des États membres de l'OCI, africains en particulier, du phénomène du terrorisme reste une source de grande préoccupation », a-t-il déclaré. C'est pourquoi, l'OCI doit renforcer sa coopération avec l'ONU pour lutter contre ce fléau. En conclusion, il a indiqué que l'une des priorités de cette coopération devrait viser à faciliter un processus politique qui puisse mettre fin aux violences en Syrie.

M. LIU JIEYI (Chine) a salué l'importance de la déclaration présidentielle que vient d'adopter le Conseil de sécurité, en ajoutant que si les Nations Unies étaient sur le devant de la scène, les organisations régionales jouaient un rôle croissant dans le maintien et la consolidation de la paix. « Elles promeuvent le développement comme instrument de réconciliation et de reconstruction », s'est-il réjoui. Le représentant a également souligné que la coopération entre l'ONU et l'OCI devrait être régie par les principes de la Charte des Nations Unies, y compris le respect de la souveraineté et la recherche d'un règlement pacifique des différends. Il a souhaité que le renforcement des capacités de l'OCI se concentre sur la médiation et les missions de bons offices qui contribuent, a-t-il dit, à la stabilité des sociétés postconflit où les divisions religieuses restent fortes. À cet égard, il a mis en exergue les connaissances culturelles approfondies de l'OCI pour contribuer au relèvement des pays. Le représentant a par ailleurs indiqué que la Chine avait noué des relations amicales avec les pays membres de l'OCI, ce dont témoignent différents partenariats basés sur les échanges et la coopération. Il a conclu son intervention en appelant à la consolidation des relations entre l'OCI et le Conseil de sécurité en vue de l'avènement d'un monde plus sûr et prospère.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a relevé que, de plus en plus souvent, « on se tourne vers les organisations régionales et sous-régionales pour résoudre les questions de maintien et de consolidation de la paix ». À son tour, il a souligné le rôle de l'OCI, « dont la proximité culturelle et historique avec certains de ses membres est un facteur de rapprochement des points de vue, d'unification dans la de solution aux conflits ». « La contribution de l'OCI dans la prévention des conflits et dans la médiation est tout à fait évidente et nécessaire. » « Son rôle est précieux et doit être renforcé pour éviter le glissement de situations fragiles vers des tensions interconfessionnelles potentiellement très graves », a également souligné M. Churkin. Pour l'Ambassadeur Churkin, l'efficacité de la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OCI peut être un test de cohésion de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Il a appuyé, à cet égard, les efforts de l'OCI pour atténuer, grâce au dialogue entre les cultures, l'intolérance religieuse, « dans le respect de la souveraineté des États ». La Fédération de Russie, qui compte 20 millions de musulmans, a un statut d'observateur auprès de l'OCI, a-t-il rappelé, avant d'ajouter que le Ministre russe des affaires étrangères, M. Sergey Lavrov, et le secrétariat de l'OCI avaient récemment signé un accord-cadre. « Nous souhaitons que la déclaration présidentielle que vient d'adopter le Conseil de sécurité donne un nouvel élan au renforcement de la coopération entre les deux organisations », a conclu M. Churkin.

### **Déclaration présidentielle**

Le Conseil de sécurité rappelle les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et réaffirme que celle-ci lui confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil réaffirme que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations et structures régionales et sous-régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, menée conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, peut améliorer la sécurité collective.

Le Conseil rappelle ses résolutions et les déclarations de son président qui soulignent combien il importe d'établir, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des textes constitutifs des organisations régionales et sous-régionales, des partenariats efficaces entre l'ONU et ces organisations.

Le Conseil remercie le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, Ekmeleddin İhsanoğlu, des exposés qu'ils lui ont présentés.

Le Conseil salue l'Organisation de la coopération islamique pour sa contribution active aux travaux de l'ONU et l'engage à poursuivre sur cette voie aux fins de la réalisation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Conseil prend acte du dialogue continu qu'entretiennent l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique dans les domaines de l'instauration de la paix, de la diplomatie préventive et du maintien et de la consolidation de la paix. Il sait gré aux États membres de l'Organisation de la coopération islamique de faire preuve d'un engagement sans faille en faveur du maintien et de la consolidation de la paix, et notamment de fournir des contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Conseil réaffirme son attachement à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et à un règlement global du conflit israélo-arabe, et rappelle à cet égard ses résolutions sur la question. Il note que l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique ont toutes deux pour objectif de promouvoir et de faciliter le règlement du conflit israélo-palestinien, de trouver une solution politique au conflit syrien, dans le droit fil du communiqué de Genève du 30 juin 2012, et de favoriser le règlement d'autres conflits conformément à la Charte des Nations Unies et à ses résolutions pertinentes.

Le Conseil note qu'une réunion générale sur la coopération entre les secrétariats de l'ONU, de l'Organisation de la coopération islamique et de leurs institutions spécialisées s'est tenue à Genève du 1<sup>er</sup> au 3 mai 2012. Il prend acte du fait que les représentants des deux organisations ont exprimé l'intention de renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt commun, notamment la prévention des conflits et la médiation, les droits de l'homme, l'assistance humanitaire et les questions liées aux réfugiés, le dialogue interculturel et la lutte contre le terrorisme.

Le Conseil note que l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique sont toutes deux déterminées à favoriser un dialogue mondial visant à promouvoir la tolérance et la paix et les engage à coopérer plus encore afin d'améliorer la compréhension entre les pays, les cultures et les civilisations.

Le Conseil considère qu'il importe de renforcer la coopération avec l'Organisation de la coopération islamique en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil prie le Secrétaire général de formuler, dans son prochain rapport semestriel sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et autres qu'il lui adressera, de même qu'à l'Assemblée générale, des recommandations sur les moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique.

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel